

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 22 octobre à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP : Trigance ; Romain COLIN : Moustiers Ste Marie ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Eliane BARREILLE : Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance.

Ont donné pouvoir : Magali STURMA CHAUVEAU (Rougou) à Michèle BIZOT GASTALDI ; Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Alain SAVARY ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Jacques ESPITALIER ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Jean-Marie PAUTRAT ; Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) à Arlette RUIZ

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2020 à Saint Julien le Montagnier

2. Avis du Parc du Verdon sur le projet de carte communale de La Bastide

Le Conseil municipal de La Bastide a prescrit l'élaboration de sa carte communale fin 2016 pour remplacer son plan d'occupation du sol (POS) devenu caduque en mars 2017.

Un premier projet finalisé avait été adressé au Parc du Verdon en 2018 qui avait rendu un avis favorable accompagné des réserves suivantes : 1- Maintenir une coupure d'urbanisation entre le Village Haut et le Quartier des Faïsses, 2- Veiller au respect de la loi Montagne. Les secteurs de développement ouverts à l'urbanisation dans ce premier projet ont ensuite recueilli un avis mitigé notamment de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) imposant à la commune de repenser l'économie générale de son projet de territoire.

Un nouveau projet a donc été finalisé et adressé au Parc le 17/08/2020 pour avis. Il s'agit, comme pour un PLU, de s'assurer de la compatibilité de ce projet de document d'urbanisme avec la charte du Parc.

A l'issue des débats les membres du Bureau à l'unanimité moins une abstention émettent un avis favorable assorti d'une réserve sur la mention figurant dans le rapport de présentation d'une possibilité de création d'une retenue collinaire au lieu-dit du Plan de Finiel, et de plusieurs préconisations et de points de vigilance.

3. Avis du Parc sollicité par la Préfecture des Alpes de Haute Provence concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque à Riez

La Préfecture des Alpes de Haute Provence a sollicité le Parc pour la deuxième fois au titre de la phase 2 de présentation du projet par le développeur devant les personnes publiques associées (réunies autour de cette procédure dite de « guichet unique », ici en phase 2) le 17 novembre 2020.

Lors de la phase 1 du guichet unique les élus du Bureau avaient été également consultés pour émettre un avis, le 14 novembre 2019, avis exposé le 21 novembre 2019 lors de ce guichet en phase 1.

Le projet est porté par la société Engie Green et concerne la commune de Riez (lieu-dit « Bois de l'hôpital », à l'ouest de la commune). L'aire d'étude occupe du foncier communal et privé (au 2/3 sur foncier public) mais l'emprise finale porte uniquement sur du foncier public Ce projet serait intégré dans la démarche de recherche foncière du projet Hygreen porté par Durance Luberon Verdon Agglomération. La zone d'implantation finale serait d'environ 9 ha. Le site est constitué notamment de milieux boisés et semi ouverts. Une activité pastorale y est présente.

Lors du premier passage (phase 1) les élus avaient jugé qu'au regard de la Charte le projet ne comportait pas d'incompatibilité réhibitoire et avaient émis un avis favorable, conditionné à la levée de réserves pour lesquelles le développeur (Engie green) devait apporter des éléments de réponse :

- Démonstration par le maître d'ouvrage-opérateur et le propriétaire foncier de mettre en œuvre une politique de maîtrise de l'énergie.
- Absence de motivation d'une séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) présidant à la justification du choix d'implantation.
- Développer les impacts paysagers et proposer des mesures de réductions
- Mesures de gestion forestière insuffisance au regard d'enjeu de continuité écologiques pour les chiroptères.

A l'issue des débats, les membres du Bureau à l'unanimité (M. Christophe BIANCHI, également maire de Riez, n'ayant pas pris part au vote) émettent un avis favorable à condition que les actions et les mesures prévues au niveau de la biodiversité soient retravaillées de manière à être plus cohérentes avec les enjeux recensés et les mesures de compensation et d'accompagnements soient optimisées et réexaminées en lien avec la DREAL. De plus le lien avec la réflexion globale sur Hygreen doit être revu sur le territoire de la DLVA.

4. Appel à communes volontaires : sélection des projets de restauration et valorisation du patrimoine

A l'issue de la présentation de l'appel à communes volontaires, les membres du Bureau valident la sélection des projets telle que présentée sur la base des critères techniques définis, décident de demander aux communes de confirmer leur volonté par délibération du conseil municipal et de formaliser les conditions de mise en œuvre par une convention.

Les conditions d'accompagnement payant pour les communes aux projets de valorisation seront délibérées à l'occasion d'un prochain bureau.

5. Installations agricoles sur le site de Valx-Félines : choix des candidats pour la Ferme caprine pédagogique et les parcours ovins/mixtes hivernaux

Suite à l'appel à candidature lancé en juillet et après analyse des 6 candidatures réceptionnées, les membres du bureau valident le choix de la candidature de Pauline GERVAIS et Adrien BUKOWSKI pour l'exploitation de la ferme caprine pédagogique à Valx à compter du 1^{er} janvier 2021.

6. Doter le conseil scientifique du Parc d'un budget et soutenir dans ce cadre un premier projet de semaine scientifique «vallées de préhistoire»

Les membres du Bureau décident de soutenir le projet de semaine scientifique « Vallées de Préhistoire » dans le cadre de la convention passée entre la commune de Comps-sur-Artuby / Trigance / association Arkéodidacte – représentant les chercheurs et le Parc qui vise à soutenir la recherche sur le territoire et aider les communes à valoriser les découvertes sur leur territoire. L'aide se fera sous la forme de mise à disposition de temps de travail du Parc et d'une aide financière à hauteur de 4 000 €

7. Convention SCP – mise en œuvre du programme opérationnel 2020

Les membres du Bureau valident les opérations ci-dessous dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la convention cadre avec la SCP au titre de l'année 2020 et autorisent le Président à signer les conventions tripartites avec la SCP et les maîtres d'ouvrage.

<i>Maitre d'ouvrage</i>	<i>Coût total du projet</i>	<i>Participation SCP</i>
Saint-Julien-le-Montagnier : Toilettes sèches	45 854€	7 566€ (33% de l'autofinancement résiduel)
Esparron-de-Verdon : Toilettes sèches	41 635 €	13 740€ (soit 33% de l'autofinancement résiduel)
SIVU d'assainissement du haut Verdon : Colmars-les-Alpes : hameau de Chaumie : STEP	35 000 €	3 500€ (soit 25% de l'autofinancement résiduel)
Aiguines : STEP village	609 525 €	69 113€ (soit 50% de l'autofinancement résiduel)
Le Bourguet : STEP	480 417 €	66 000€ (soit 50% de l'autofinancement résiduel)
Trigance : éco-hameau et la Martre : 2 STEP	289 000 €	57 800€ (soit 50% de l'autofinancement résiduel)
Châteauvieux : STEP	140 000 €	28 000€ (soit 50% de l'autofinancement résiduel)

8. Contrat de Parc proposé par la Région pour la période de 2021 2023 : Point ajourné

9. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau approuvent les opérations ci-dessous présentées et leur plan de financement et autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers :

- Annexe à la convention avec la DRAC pour la mise en œuvre d'un contrat territoire lecture

Coût total TTC : 18 820 € → Etat – DRAC : 15 056 € ; Autofinancement : 3 764 €

- Création d'un gîte pour le Petit rhinolophe dans le cadre de la réhabilitation de la ferme Reborny sur le domaine de Valx

Coût total HT : 10 300 € → Europe 5 459 € ; Etat : 2 781 € ; Autofinancement PNRV : 2 060 €

- Etude diagnostic du programme d'entretien et de restauration des ripisylves du bassin du Verdon et réalisation d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2022 - 2026

Coût total TTC : 100 000 € → Agence de l'eau : 30 000 € ; EDF : 10 000 € ; Autofinancement EPCI/GEMAPI : 60 000 €

- Caractériser et définir les enjeux de trame fonctionnelle déclinés aux zones pastorales intermédiaires et aux forêts matures pour mieux accompagner la résilience des milieux et des usages face aux changements climatiques - Candidature inter-parcs naturels régionaux des massifs préalpins à l'appel à projet du POIA-FEDER

Plan de financement global pour les 5 parcs : Coût total : 715 919 € → FEDER : 429 551,40 € ; Etat : 71 591,90 € ; Région AURA : 41 432,10 € ; Région Sud PACA : 29 159,80 € ; Autofinancement des 5 PNRx : 143 183,80 €

Plan de financement pour le PNR Verdon (inchangé) : Coût total TTC : 200 392,00 € → Europe POIA-FEDER : 120 325,20 € ; Etat : 20 039,20 € ; Région SUD : 20 039,20 € ; Autofinancement 40 078,40 €

10. Conventions de gestion de la zone humide du plan d'Anelle

Les membres du Bureau approuvent la signature des conventions de gestion afin de formaliser l'accès aux parcelles et les actions de gestion auprès des propriétaires et des usagers.

11. Attribution des marchés publics

▪ Assurances du syndicat mixte

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer les marchés d'assurance du syndicat mixte pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 avec les sociétés suivantes :

Lot n° 1 : **MMA / Agence TIRAND Manosque** - Prime = 0,45 % des rémunérations brutes (hors charges patronales)

Lot n° 2 : **MAIF** – Prime = 0,6772 €TTC / m² (base 2020 = 2970 m²)

Lot n° 3 : **MAIF** – Prime = pour un montant de 8 413,91 € (base flotte automobile 2020)

Lot n° 4 : **CNP / SOFAXIS** au titre de la variante imposée 1 – Prime = 2,38 % de la masse salariale

Lot n° 5 : **GROUPAMA** pour un montant de 273,96 € TTC au titre de l'année 2021

▪ Marché de travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit du bassin du Verdon année 2020 : lot n° 1 haut Verdon et n° 2 Artuby Lane

Sur proposition de la commission des achats, les membres du Bureau :

- Déclarent infructueux le lot n° 1 dans la mesure où aucune offre n'a à nouveau été réceptionnée ;
- Autorisent le Président à signer le marché à bons de commande avec la SARL Travaux Environnement au titre du lot n°3, pour un montant maximum de 77 800 € TTC.

▪ Marché pour l'étude de réactivation des réservoirs sédimentaires du Haut-Verdon

Une seule offre ayant été réceptionnée et son montant se chiffrant largement supérieur au budget disponible, les membres du Bureau à l'unanimité déclarent sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de mise en concurrence pour la réalisation d'une étude de réactivation des réservoirs sédimentaires du haut Verdon

12. Contribution aux actions de Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés années 2019 2020

Les membres du Bureau approuvent la contribution du Parc du Verdon aux projets portés par le RREN PACA, pour un montant de 1000 € au titre de l'année 2019 et 1000 € au titre de l'année 2020 dans le cadre d'une convention avec l'ARBE, animateur du Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces naturels protégés définissant les principes de collaboration entre le RREN PACA et le PNR Verdon.

13. Contrat avec l'ADMR des Alpes de Haute Provence

Les membres du Bureau décident de passer un contrat avec l'ADMR 04, pour une prestation de ménage dans les locaux de l'équipe rivière situés à St André les Alpes, à raison de 1h / semaine, et pour un coût de 25 € TTC / heure.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 29 octobre 2020

Le Président,
Bernard CLAP

